

Le site Napster viole la loi sur les droits d'auteur

La cour d'appel de San Francisco a décidé le 12 février dernier que Napster avait violé la loi sur les droits d'auteur. Elle n'a pas conclu à la fermeture immédiate du site mais a interdit les échanges de fichiers musicaux bénéficiant de la protection des droits d'auteur. Les éditeurs phonographiques devront indiquer à Napster quels sont les fichiers concernés, qui devront alors être retirés du site. En réponse à cette décision, le site d'échange de fichiers musicaux propose de verser un milliard de dollars à l'industrie du disque sur cinq ans et de lancer un service payant pour l'été, réservé à des abonnés qui devront déboursier 3 à 10 \$US par mois pour pouvoir télécharger des musiques.